

# Rapport sur la Recherche et l'innovation en Information géographique

## Note d'information à l'attention du CNIG

L'information géographique est sans doute plus que jamais un domaine stratégique pour la France, outre sa contribution à l'exercice de la souveraineté nationale, elle est devenue un atout important pour la compétitivité des entreprises. Bénéficiant des avancées scientifiques et techniques, les demandes issues des acteurs économiques, des collectivités territoriales ou du grand public se développent et se diversifient. Dans ce contexte porteur d'une dynamique favorable, il convient de s'interroger sur l'opportunité d'un engagement fort du système de recherche et d'innovation sur ce domaine. Cette réflexion s'inscrit parfaitement dans la mise en œuvre des objectifs privilégiés par la stratégie nationale de recherche et d'innovation récemment adoptée. La recherche et l'innovation en information géographique s'appuient sur des établissements et des laboratoires de recherches de qualité relevant des domaines de l'informatique, des sciences de terre et de l'espace ou des sciences humaines et sociales et bénéficient d'un secteur économique innovant. Néanmoins la dispersion des forces affaiblit la capitalisation des connaissances et la production de solutions d'un haut niveau de généricité. La faible structuration d'une communauté scientifique relevant d'un large spectre de disciplines et son relatif isolement par rapport au monde industriel ne permettent pas de bénéficier pleinement de l'explosion des usages et des services d'information géographique ou de la disponibilité prochaine de Galiléo, ainsi que du développement de grands programmes européens (GMES) ou mondiaux (GEOSS) De plus, la faiblesse des modèles économiques actuellement associés à l'exploitation des données géographiques constitue un frein pour le secteur économique national. Ces difficultés potentielles limitent une application optimale de la directive européenne INSPIRE et, plus généralement, la participation efficace de la France dans les instances de normalisation. L'implication concertée des industriels et du monde académique est une condition nécessaire pour conforter leur commune capacité d'action dans ce domaine économique et scientifique stratégique.

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par la direction générale de la recherche et de l'innovation, en concertation avec le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, représenté par la direction de la recherche et de l'innovation, souhaite confier à l'Institut géographique national (IGN) l'animation d'une mission de réflexion qui permettra d'évaluer l'opportunité et les conditions de faisabilité de la définition d'une stratégie nationale de recherche sur l'information géographique.

Le déroulement de cette mission sera piloté par un comité ad hoc établi conjointement par le MESR et le MEEDDM. Le CNIG sera invité à y désigner un représentant.

Le rapport est prévu pour être remis dans un délai de 18 mois, avec des versions provisoires à 6 et 12 mois, permettant un développement réaliste et aussi conforme que possible aux attentes de chacun. Le contenu envisagé est présenté à titre d'information, et sera validé par le comité de pilotage au lancement du projet prévu début 2010 :

- 1) Enjeux de la recherche en information géographique
- 2) Identifier les forces et les limites des acteurs français du domaine
- 3) Identification et présentation synthétique des fronts et des orientations de recherche dans les différents établissements publics et chez les acteurs privés
- 4) Stratégies et positions des acteurs étrangers
- 5) Inventaire commenté des structures mises en place par différents pays industrialisés pour supporter les activités de Recherche liées à l'information géographique.
- 6) Propositions

Contacts : Pascal Estrailier (MESR) Claude Boucher (MEEDDM)